

Nombre de Conseillers en
exercice : 29

Séance du 20 FEVRIER 2024 A 19H00

Présents à la séance : 23

L'An Deux Mil Vingt Quatre, le **20 FEVRIER A 19H00**

Extrait affiché le :
26 février 2024

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni au lieu ordinaire
De ses séances, sous la présidence de M. PIERRAT Benoît, Maire.

1^{ère} séance 2024

Présents : M. le Maire, M. CHMIDLIN Stéphane, Mme TRIQUET Nadia, M. RAMBOURG Bernard, Mme ADAM Nathalie, M. COLIN Joël, M. SALÉRIO Philippe, Mme DUPONT Virginie, Adjointes et Adjoint, M. BREGEOT Claude, Mme PIANT Noëlle, M. CHARDIN Denis, Mme CLANCHÉ Ghyslaine, Mme RUYER Christine, Mme BENOIT Marie-Hélène, M. ROMARY Fabrice, Mme RAIZNER Stéphanie, M. FINANCE Michaël, M. GILET Dominique, M. KIZILDAG Murat, M. BAUDONNEL David, Mme TRARBACH Carole, M. PIERRAT-LABOLLE Julien, M. BURGER Emmanuel, conseillères et conseillers municipaux.

Objet : Convention avec le DITEP
de Senones pour la réalisation de
chantiers pédagogiques.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme FERREIRA-PIERRAT Maria à M. COLIN Joël
Mme DEL MASTRO Marie-Claire à M. le Maire

Absents excusés :

Mme ACCILI Micheline
M. EVRARD Luc
Mme SCHILLINGER Stella
Mme ELI Emilie

N° 10/2024

Secrétaire de séance : M. PIERRAT-LABOLLE Julien

Monsieur Bernard RAMBOURG, Adjoint délégué, informe le Conseil
Municipal du projet pédagogique porté par la Maison d'Enfants de la Combe de Senones.

Le Dispositif thérapeutique, éducatif et pédagogique (DITEP) de Senones
souhaite offrir aux enfants qu'il accueille, la possibilité de s'investir et de canaliser leur énergie dans
des petits chantiers qui représentent pour eux une occasion de s'impliquer dans le développement
local et d'être reconnus pour leur travail.

Sur un plan administratif, une convention formalise les conditions
d'adhésion au dispositif et définit le cadre dans lequel le DITEP de Senones est autorisé par la
Commune de Raon l'Étape à organiser des petits chantiers qui lui seront proposés et qu'il aura accepté
au préalable.

Ces explications apportées,

Le Conseil Municipal présent et représenté, après en avoir délibéré,
unanimement,

- **DÉCIDE** de participer au dispositif proposé par le DITEP de Senones et d'apporter les moyens nécessaires à sa mise en oeuvre;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention ci-rapportant, consentie à titre précaire et révocable, reconductible annuellement avec prise d'effet à sa signature.

Ainsi fait et délibéré, en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire,